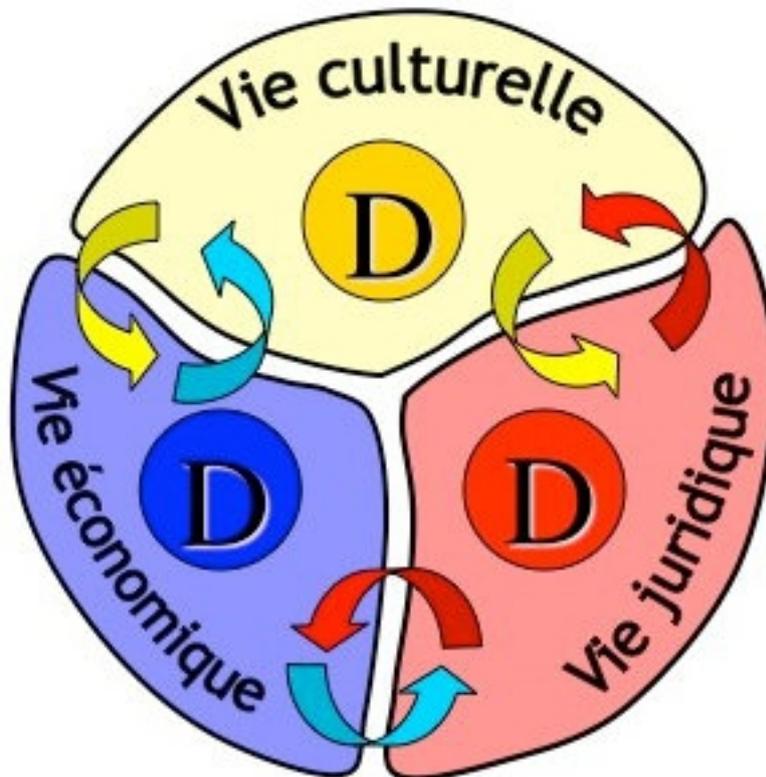


## 08 Relations entre les directions des corps juridiques, économiques et culturels

Catégorie : La tri-articulation - Présentation générale

---



Il s'agira dans un premier temps de renoncer peu à peu à ce que l'administration de la vie culturelle et de l'économie se fasse au sein de l'État politique en réduisant progressivement l'enseignement public et l'économie régie par l'État.

Les rapports entre les directions des corps juridiques, économiques et culturels se feront à peu près comme se font, actuellement, les rapports entre gouvernements d'États souverains. Chaque domaine dispose en effet de sa propre organisation et administration.

L'organisme fédératif global composé des délégués des trois administrations centrales empêchera avec un maximum d'efficacité tout empiètement d'un domaine de la vie sociale sur l'autre. Ces administrations permettront une influence de la vie économique sur la vie culturelle ou juridique exclusivement si cette influence répond à l'intérêt général de la société tout entière, non à celui d'un groupe particulier.